



## Une nouvelle provocation du Ministre de la Fonction Publique contre les agents publics

Le ministre de la Fonction Publique a décidé de convoquer le conseil commun de la fonction publique (CCFP) début décembre en présentant dès maintenant le projet de décret qui réduira la rémunération des agents lors des congés maladie.

Alors que la loi de finances 2025 n'est pas encore votée et que l'ensemble des organisations syndicales s'opposent à cette perte de droits, le ministre de la Fonction Publique refuse tout dialogue.

Jusqu'à ce jour, la rémunération des agents publics des trois versants est maintenue à 100 % pour au moins trois mois pendant leur congé maladie ordinaire (CMO). Le projet de décret instaure une baisse de 10 % de la rémunération pendant un CMO. L'économie attendue de cette mesure de baisse de prise en charge s'élève à 900 millions d'euros. A cela il faut ajouter le triplement du jour de carence. Le ministre va faire les poches des agents malades pour combler un déficit dont ils ne sont en rien responsables. C'est inacceptable !

L'UNSA Fonction Publique a ainsi décidé de boycotter le CCFP prévu le 3 décembre 2024. Son ordre du jour constitue une nouvelle provocation du Ministre vis-à-vis des agents publics qui vont subir de plein fouet l'impact de ses décisions injustes et néfastes pour leur pouvoir d'achat et leur santé.

L'UNSA Fonction Publique demande instamment au ministre de retirer ce texte de l'ordre du jour du CCFP et d'ouvrir enfin le dialogue sur la base des données chiffrées 2023 à situation comparable avec le secteur privé.

L'UNSA Fonction Publique appelle tous les agents publics à signer la pétition contre cette perte de droit et à se mobiliser massivement le 5 décembre 2024.

<https://www.unsa-fp.org/article/Petition>